



Compte rendu audio conférence du 16/04/2020 ODJ : campagne IR

Étaient présents côté direction, Nathalie MORIN, Eric BETOUIGT, Patrick HANSER, Marie Claude GUILLOU, Pascal LASSARE, Anne LEFEBVRE, Christine BERTRAND, , Geneviève PUGLIA.

Côté syndicat : David FERREIRA et Stéphane BAILLIN (Solidaires), Lysiane LOUIS (FO), Annick DZOKANGA (CFTC), Jacques TIBERI (CFDT), Betina KEMPF (CGC) Marie CHARON et Christian AFFRAIX (CGT)

La conférence téléphonique débute par l'intervention de Patrick HANSER qui présente le dispositif prévu pour la campagne dans le contexte COVID 19.

Il s'agit d'un dispositif selon un nouveau mode de fonctionnement, évolutif, pour certains points encore en cours d'élaboration, en liaison avec les agents et les responsables de centre, dans un contexte sans précédent. Au cours d'une conférence téléphonique (15/04/2020) avec l'ensemble des sites de la RIF, le Val-de-Marne est plutôt en avance.

Cette campagne se caractérise par des évolutions fonctionnelles importantes notamment en ce qui concerne la déclaration en ligne – déclaration automatique – . Concernant la déclaration papier, sur le Val-de-Marne près des 2/3 des contribuables ont opté pour la dématérialisation et ne recevront donc pas de déclaration papier (ndr : même si vous avez opté dans votre espace particulier pour recevoir cette déclaration). Seuls recevront la déclaration papier, ceux qui n'ont pas télédéclarés en N-1.

A) Présentation générale du dispositif du 94 en mode de confinement.

Le Val-de-Marne ne prévoit pas d'accueil physique et ce bien que la centrale préconise pour des cas marginaux un accueil sur rendez-vous. Ces rendez-vous seront « téléphoniques », pas de présentiels d'accueil sur les sites du département.

Dans le cadre de cette campagne, trois canaux seront privilégiés :

- portail impot.gouv.fr ;
- téléphone ;
- mail (Balfus, e-contact)

La mobilisation des agents dans ce temps fort de la DGFIP, doit tenir compte des contraintes inhérentes au **COVID 19** : personnels fragiles et/ou en garde d'enfants, proximité et transport en commun, contraintes sanitaires et gestes barrière. La DDIP du Val-de-Marne évacue la référence au 40 % d'agents en présentiel. L'organisation telle qu'elle fonctionne aujourd'hui sera reconduite , un présentiel réduit avec des équipes tournante une montée en charge des télétravailleurs. L'objectif de la direction est d'assurer la campagne IR tout en garantissant la sécurité des agents.

De nouveaux collègues intégreront le PCA. La crise sanitaire est l'occasion permettant d'intégrer dans le dispositif de campagne des collègues dont ce n'est pas la vocation première (vérificateurs,

huissiers et collègues des PCRPs et PCE) , les opérations de contrôle sur place étant suspendues. Dans ce cadre, ceux actuellement munis d'un portable pourront télétravailler. Concernant ceux qui n'en sont pas dotés, ils viendront en soutien dans le cadre de rendez-vous téléphoniques pour des questions complexes. Aujourd'hui dans les SIP, sont présents environ **18 %** des effectifs. L'objectif est d'atteindre **22 %** pour la semaine prochaine.

B) Les évolutions fonctionnelles

La campagne IR 2020, outre son contexte particulier, se caractérise par des évolutions fonctionnelles importantes.

L'une d'entre elle est la déclaration automatique. Pour la déclaration des revenus de l'année 2019, les foyers n'ayant déclaré au titre des revenus de 2018 que des types de revenus connus de l'administration et n'ayant signalé aucun changement d'adresse ou de situation de famille pour 2019 sont éligibles à la déclaration automatique. Certaines charges récurrentes sont également prise en compte ce qui permet à l'usager de connaître dès l'origine le montant de sa facture. Cette déclaration automatique est représentative des « conformes » traitées en N-1 dans les SIP qui représentaient 35 % des déclarations prises en charge. Ce support doit cependant être regardé avec attention par l'usager qui le corrigera éventuellement soit en ligne soit par un support papier. Cette correction sera sans doute un sujet de contact de l'usager avec les services. Si la déclaration est conforme, elle sera traitée automatiquement sans intervention de l'usager.

La seconde est l'absence d'envoi de déclaration papier à tous les contribuables ayant effectué leur déclaration en ligne en N-1. La déclaration papier ne devrait représenter qu'1/3 des contribuables. C'est cependant un sujet d'inquiétude pour la direction. Les déclarants papiers appartiennent aux catégories de personnes les plus « fragiles ». Par ailleurs, avec la fermeture des accueils se pose la question de la disponibilité des supports papiers. La distribution de ces derniers a commencé dans les services de la DDFIP 94. Cependant le contexte de pandémie, laisse supposer une distribution qui devrait s'étaler jusqu'au 15 mai. Un travail est en cours en liaison avec les foyers de travailleurs immigrés et les assistants sociaux du 94.

C) L'organisation de la campagne en détail

En l'absence de tout accueil physique en période de confinement, les axes de traitements seront donc en priorité le renvoi sur le portail fiscal, le contact par la messagerie sécurisée – e-contact, Balfus et le téléphone.

Les outils à la disposition des services sont la note centrale, sa déclinaison au niveau local sur le site Intranet de la direction, la brochure pratique, e-formation et des outils comme la BACO. Il faudra faire preuve de pédagogie et guider les usagers sur le impots.gouv.fr pour trouver les imprimés. A défaut les services pourront les faire parvenir par courrier.

Les SIP et les équipes en travail présentiel seront chargés de la saisie des déclarations papiers, de la liaison avec GESTPAS, la gestion des listes, de l'accueil téléphonique « tout venant ». Si ces questions s'avèrent trop complexes, le délestage se fera via « l'accueil téléphonique sur rendez-vous » si les questions soulevées sont trop complexes, sur des agents plus expérimentés et/ou sur les renforts issus de la sphère Contrôle Fiscal. Il avait été prévu à l'origine de doter les « télétravailleurs » de GESTPAS. Cependant cet applicatif nécessite un travail sur double écran et il a été impossible en contexte de COVID 19 de mettre en place cette solution. Les collègues sollicités dans cet « accueil téléphonique sur rendez-vous », le feront à domicile – télétravailleurs et ou personnes fragiles - devraient être dotés de téléphones portables professionnels. Ce sont les collègues des brigades, PCRPs, huissiers qui seront sollicités dans le cadre de partie de la mission.

Parallèlement on continuera à faire des conférences téléphonées . Les SIP ont un référent désigné campagne IR . 4 référents ont été désignés pour la totalité des SIP Ces derniers viendront également en soutien des renforts sollicités et les aideront à monter en puissance dans le dispositif. Il n'a pas été possible comme au cours des années précédentes de faire une « tournée

des popotes » permettant de connaître la situation de chaque site. De la même manière, il était impossible, comme c'était le cas les années précédentes, de faire une présentation de la campagne IR (ndr , sous Ulysse National: [lien vers le diaporama](#)).

Est abordée une question annexe concernant les TPE pour l'aide de 1 500 € octroyé dans le cadre de l'action de l'État à destination des entreprises. Concernant ce secteur de l'économie, beaucoup de ces petites entreprises n'ont pas créé d'espace professionnel. Les modalités d'octroi et de demande de ces aides apparaissent donc dans l'espace particulier de l'entrepreneur. Il n'est donc pas impossible que certaines demandes transitent par BALFUS.

La CGT signale d'une part que la veille de la conférence, le lien vers la brochure pratique était inactif et d'autre part s'interroge sur les modalités et les délais de livraison aux services des brochures pratiques.

La DBLI précise qu'on peut raisonnablement espérer qu'à la date du 24 avril, la totalité des brochures seront livrées aux services. Par ailleurs, cette livraison dans le contexte COVID fait l'objet d'une attention particulière : les brochures sont livrées en structures, filmées pour garantir la sécurité des agents. Cette prestation de la DBLI est très encadrée nécessitant des conditions de sécurité draconienne et une présence limitée des agents de la division pour la livraison. Les services réceptionnaires doivent s'assurer d'être présents lors de la livraison pour réceptionner la structure. Quant aux dépliants confectionnés sur certaines thématiques de campagne, ils feront l'objet d'une livraison ultérieure. Quant au lien vers la brochure pratique, M. HANSER confirme qu'il est actif, l'ayant testé préalablement à l'audio conférence.

La communication externe est actuellement en « stand-bail » en attente notamment de la conférence de lancement de la campagne (ndr : conférence de presse le 20 avril). La communication se fera par l'intermédiaire de mass-mail.

Au niveau de la direction, la presse locale et notamment le Parisien constitue sans doute un des moyens possible de communication, ou par l'intermédiaire soit de la presse ou des sites internet des collectivités territoriales. La question délicate reste le moyen de toucher les publics fragiles, population immigrée, détenteurs de minima sociaux. L'année N-1 avait permis par l'intermédiaire des travailleurs sociaux de toucher ce public, l'association France Terre d'Asie peut également être sollicitée comme relais d'information.

Une question est posée pour connaître les modalités de « sélection » des renforts qui participeront à la campagne dans les PCR, certains bien que volontaires n'apparaissent pas en effet dans le PCA. (PCR1 notamment).

M. HANSER répond qu'il s'agit sans doute d'un oubli mais que tous les agents, y compris ceux qui ne sont pas équipés de portable auront vocation à intervenir dans le cadre de la campagne. Ils interviendront notamment sur des sujets nécessitant une expertise fiscale ou sur des questions complexes. Ils auront accès à toutes les applicatifs leur permettant d'asseoir leur réponse. Il est également proposé de leur donner l'accès à GESTPAS afin de leur permettre d'affiner leur réponse.

Une question est posée sur le devenir des vacataires qui avaient été prévus dans le cadre de la campagne. La DRH répond que tous les recrutements prévus ont été suspendus en phase de confinement. Par ailleurs en phase de déconfinement, en l'absence de modalité, la DRH ne peut apporter de réponse à cette question.

D) Questions annexes et diverses

1) Contrôleurs et inspecteurs stagiaires

La CGT interroge la direction sur les modalités de prise en charge des contrôleur stagiaires de l'ENFIP qui sont censés commencer leur immersion dans leur service à cette date. M. BETOUIGT précise qu'effectivement que ce soit pour les contrôleurs stagiaires ou les inspecteurs leur arrivée

est prévue soit le 11 soit le 18 mai, mais que les modalités de leur arrivée est encore en cours de réflexion.

2) Congés au cours de la campagne IR

Il est également précisé qu'au cours de cette période, en accord avec le Chef de Service et sous réserve de la continuité du service, les agents peuvent prendre des congés au cours de cette période.

3) Ordonnance congé et ARTT

La question des congés et ARTT provoque un débat houleux. La CGT 94 avait présenté dans le cadre du recensement des questions écrites les observations suivantes :

Un projet d'ordonnance a été présenté ce matin au conseil des ministres prévoyant l'obligation pour les agents en ASA de déposer des ARTT et des congés au cours de la période du 16 mars à la fin du confinement. Le télétravail était désormais, depuis lundi 16 mars, la modalité d'organisation du travail de droit commun. Rappelons que les autorisations d'absence étaient prévues en cas d'impossibilité de télétravail : l'agent est placé par son employeur en autorisation spéciale d'absence (ASA). La CGT Finances rappelle que le télétravail n'est pas un mode de garde des enfants (d'autant moins qu'il faut faire l'école à la maison), mais un mode de travail à distance. En cas de garde d'enfants, la règle doit donc être l'autorisation d'absence (ASA). Aujourd'hui, nos ministres considèrent donc qu'il s'agissait de congés : tous les parents mobilisés ces dernières semaines apprécieront. La CGT FINANCES PUBLIQUES considère cette mesure comme une véritable provocation et en tirera donc toutes les conséquences qui s'imposeront.

FO précise que dans un tel contexte, c'est l'incompréhension qui domine dans les rangs des agents et notamment des télétravailleurs qui subissent purement et simplement une double peine. FO considère que l'ordonnance et ses conséquences sont des facteurs de découragement de démotivation des agents qui se sentent pénalisés. Par ailleurs, il est également remarqué que les différences de traitement vont nécessairement créer des tensions dans les services. SOLIDAIRES intervient pour appuyer l'analyse de FO et préciser que contrairement au privé ou des accords de branche ont constitué un préalable à cette mise en œuvre, l'ordonnance s'impose à la fonction publique d'état et territorial sans consultation préalable des OS. La CGT FINANCES PUBLIQUES intervient pour valider les analyses des deux OS intervenantes et préciser qu'elle avait présenté sur ce sujet ses observations par écrit.

La Directrice intervient pour préciser qu'elle n'est choquée par l'ordonnance présentée. Elle considère en effet qu'il est nécessaire de faire le distinguo entre les fonctionnaires qui sont en ASA et qui perçoivent l'intégralité de leur rémunération et les salariés du privé qui n'en perçoivent dans le cadre du travail à temps partiel que 84 %. Elle précise que dans un contexte exceptionnel, il est attendu un effort collectif. Par ailleurs elle analyse l'ordonnance précisant que quelque soit la durée du confinement le nombre de RTT et de congés seront plafonnés à 10 jours. C'est une crise sans précédent pour laquelle, des mesures exceptionnelles sont mises en œuvre. Historiquement, lors de crises précédentes, il n'a pas été pris de mesures d'une telle ampleur.

Ultérieurement et dans l'attente d'une note DG, la direction déclinera les modalités d'application de cette ordonnance localement.

4) Livraison d'ordinateur portables pour les SIP

La CGC intervient pour demander ce qu'il en est de la livraison d'ordinateurs portables pour les SIP prévus dans le cadre de la campagne.

La direction répond que 4 portables supplémentaires vont en effet être déployés à cet effet. Les choix pour ce déploiement ont été conduits en comparant les situations des SIP dans lesquels sont déjà déployés des ordinateurs pour les télétravailleurs.

5) Déploiement de la 5 G à la DGFIP

La CFTC s'interroge sur le déploiement de la 5 G à la DGFIP

La direction n'a aucune information concernant cette problématique pour la DGFIP.

6) PCA et SPF

Une question est posée sur les missions prioritaires du SPF, les agents faisant remonter qu'ils ont l'impression d'avoir une charge de travail identique au contexte normal. Certaines consignes, en dérogation du PCA, prolongeraient l'utilisation de Téléactes jusqu'à 15H alors que sa fermeture dans le cadre des missions prioritaires du SPF est prévue à 12H.

La direction répond que quotidiennement un point est fait avec les différents services du PCA. Les Chefs de Service sont régulièrement briffés, le mot d'ordre étant clair : les tâches prioritaires terminées, on rentre chez soi.

7) Notes de cadrage frais de repas et CHIC

Les agents en poste au CHIC ont la possibilité de déjeuner à la cantine du CHIC. Cependant certains agents craignent d'y aller compte tenu du danger potentiel du COVID dans le cadre d'un restaurant administratif hospitalier. Est-il possible d'envisager un aménagement de la note de cadrage qui prévoit l'absence de défraiement lorsqu'un restaurant administratif fonctionne concernant le CHIC ?

S'agissant d'une note centrale, elle s'impose à tous et dans toutes les situations. Par ailleurs, la direction de Créteil se trouve dans une situation similaire. La restauration administrative s'y tient moyennant un parcours sécurisé. Il n'y a donc pas lieu de faire une exception concernant la crainte de réalisation d'un risque potentiel.

8) Revue de sites dans la continuité de la conférence précédente

a) Nogent

La CGT intervient sur le site de NOGENT pour lequel, et malgré notre intervention lors de l'audio conférence de la semaine précédente, la situation demeure identique.

La DBLI explique concernant ce site, que les agents préposés au nettoyage ne « s'entendent pas », cette situation perdurant dans le temps. L'adjoint d'ISSPRO (société mandatée pour le nettoyage) sera présent la semaine prochaine afin de vérifier que les prestations sont bien effectuées. Il y a également un problème d'horaires qui ne sont pas respectées et qu'il convient de surveiller.

La prestation de ménage renforcée ne serait pas rendue en l'absence de matériaux nécessaires pour la réaliser. Les matériaux sont livrées, il convient que les personnels de ménage s'assurent de leur disponibilité

b) Boissy

La DBLI a pris contact avec la Chef de Service. A priori, les horaires de ménage ont été renforcés (4+2 heures), la direction ayant demandé à ce qu'une seconde personne vienne seconder la salariée habituellement dédiée à cette opération. Cette nouvelle salarié intervient à compter du 20 avril et permettra que cette prestation soit réalisée dans son intégralité.

9) Vincennes

Il avait été constatée la semaine précédente des insuffisances dans la prestation de ménage tant traditionnelle que renforcée. Un rappel a été fait cet après-midi et une surveillance va être conduite la semaine prochaine par la société ISSPRO.

9) Baisse du nombre de télétravailleurs

On remarque une baisse du nombre de télétravailleurs dans les statistiques fournies par la DDFIP94.

Cette baisse a fait l'objet d'une explication au cours de la semaine précédente. Sont considérés dans les effectifs des télétravailleurs, ceux qui sont véritablement actifs, donc hors les gardes d'enfant, les arrêts de travail et les ASA, alors qu'auparavant ils étaient décomptés.

10) Autorisation spéciale d'absence pour les personnes vivant avec un patient COVID 19

La CGT pose la question suivante : est-il prévu des autorisations d'absence pour les agents vivant avec des personnes à risques confinées à leur domicile ? Cette disposition est prévue notamment sur le site Améli.fr pour les salariés du privé et étendue aux professionnels indépendants. Qu'en est-il pour la fonction publique et plus particulièrement pour le département du 94 ?

Dans le département du 94 aucun agent ne fait l'objet de ces dispositions spécifiques et n'aurait obtenu une autorisation d'absence au motif qu'il vivrait avec une personne fragile.

11) Réforme de structure prévue pour 2020

Quid des diverses réformes de structures prévu pour 2020 (transfert de la TM Alfortville, site de repli de St Maurice pour le SIE de Vincennes, transfert du SIE de Choisy à Créteil, déménagement de la TVDMA, fermeture de la TM de Villiers, rapatriement des cellules foncières existantes à Créteil)

La question est pertinente. Si la date du 1^{er} septembre est fortement compromise, la direction essaiera, en fonction de ses possibilités et du contexte de mener à bien certaines de ces réformes. Elle est consciente des exigences en matière de mutation que ces reports impliquent.

12) Vision prospective : EFS et déconfinement

La CGT revient sur les annonces présidentielles et sur le déconfinement annoncé pour le 11 mai. Dans ce cadre la CGT s'interroge sur la participation des EFS dans l'accueil du public, et plus précisément sur la sécurité des agents qui seraient amenés à intervenir. Responsabilité de la DDFIP ou de l'EFS et quelle surveillance serait effectuée par la DDFIP pour s'assurer de la sécurité des agents qu'elle mettrait à disposition dans ces structures ?

La directrice précise que si en matière il n'a pas de tabou, il n'a pas non plus de dogme. Les modalités prévisionnelles du déconfinement concernant la DGFIP seront connues les 29 avril. En la matière et à l'heure actuelle, il n'est pas possible d'apporter une réponse.

13) Collègues en fragilité.

Les annonces présidentielles ont fléchi les publics fragiles – personnes handicapées, 3ème âge – comme devant rester confinées. Qu'en sera t'il des collègues qui sont atteints d'un handicap ?

Il y a des hypothèses qui circulent mais qui demandent à être confirmées. A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'apporter une réponse définitive.

13) Masques

La direction a reçu des masques.

Elle fait la proposition suivante : compte tenu du stock à sa disposition, elle propose de doter les agents de la DDFIP 94 actuellement en présentiel, qui viennent en transport en commun à concurrence de deux masques par jour et par personne.

Accord unanime des OS.

Fin de la conférence téléphonique 17h00